

Résumé du mémoire présenté à l'occasion de la consultation 2003 sur les services de garde à l'enfance par la Fédération des commissions scolaires du Québec au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et à la ministre déléguée à la Famille

Août 2003

En raison de l'importance du rôle et de la place qu'occupe la garde scolaire dans notre système d'éducation, la Fédération des commissions scolaires du Québec s'étonne du fait que le document de consultation 2003 intitulé *Scénarios de financement et de développement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde* n'analyse pas la situation de la garde en milieu scolaire et ne propose aucune mesure spécifique la concernant.

Au cours des dernières années, les commissions scolaires ont démontré leur capacité à offrir ce service à la communauté et leur volonté de contribuer à une organisation efficace des services de garde malgré les problèmes inévitables qu'elles ont dû et doivent encore surmonter en raison du développement accéléré de ces services.

Aussi, la Fédération considère important de tracer un portrait de la situation des services de garde en milieu scolaire qui ont connu une croissance phénoménale au cours des cinq dernières années, soit depuis l'introduction de la contribution réduite à 5 \$ pour les enfants de la maternelle et du primaire, comme en témoignent les données suivantes :

- Le nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde en milieu scolaire est passé de 92 564 en 1997-1998 pour atteindre 220 544 enfants en 2002-2003, soit une augmentation totale de 138 % en cinq ans.
- Le nombre de services de garde a également crû passant de 923 en 1997-1998 à 1 534 en 2002-2003.
- En 1997-1998, on comptait 7 885 éducatrices et éducateurs ou responsables de services de garde. On en dénombre maintenant 19 355, ce qui représente une augmentation de 145 %.
- Le budget consacré par le ministère de l'Éducation aux services de garde en milieu scolaire est passé de 35,8 M\$ en 1997-1998 à 185 M\$ en 2002-2003, soit une variation de l'ordre de 417 % en cinq ans.

Cette évolution rapide des services de garde en milieu scolaire ne s'est pas faite sans heurts. Elle a donné lieu à des problématiques qui ont

été signalées par le Vérificateur général dans son rapport 2000-2001. Ces dernières ont notamment trait à la formation du personnel et à l'environnement physique.

Ce développement a également eu des impacts budgétaires majeurs. La plus grande surprise de l'analyse effectuée par la Fédération a été de constater que le réseau des commissions scolaires a dû autofinancer, à plus de 400 M\$ au cours des dernières années, cette croissance fulgurante. Cette somme aurait été nécessaire pour combler les nombreux besoins en éducation tels l'achat de livres de bibliothèques et d'ordinateurs pour les écoles, l'amélioration des bâtiments scolaires, le développement d'activités parascolaires, etc.

Bien que les scénarios proposés dans le document de consultation 2003 ne concernent pas les services de garde en milieu scolaire, la Fédération indique un certain nombre de principes qui devraient guider les choix du gouvernement quant au financement des services de garde en milieu scolaire, s'il désire aller de l'avant avec l'augmentation de la tarification :

- Cette augmentation doit demeurer dans le réseau des commissions scolaires afin d'assurer la pérennité, le développement et l'accessibilité des services de garde et assurer le lien entre les services éducatifs et les services de garde.
- Elle doit prendre en compte la capacité financière des parents à faible revenu.
- Elle ne doit pas alourdir les tâches du personnel des services de garde et ne pas les contraindre à faire les vérifications administratives liées à l'application d'une contribution réduite basée sur le revenu familial des parents.
- Elle ne doit pas être implantée avant le début de la prochaine année scolaire, soit en septembre 2004.